

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 11 juillet 2018, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Louise Cossette
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Monsieur le conseiller Jean Dutil

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, monsieur le maire constate le quorum et le conseil délibère sur les dossiers suivants.

169.07.18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance du conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 1 2
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 30 juin 2018
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Lampadaire Chemin du Lac-Théodore - poteau 2WPZVM
- 3 5 2 Appui à la déclaration de compétence de la MRC des Pays-d'en-Haut relativement à la construction et l'exploitation d'un complexe sportif
- 3 6 **Règlement**
- 3 6 1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 556-2018 relatif à l'éclairage sur les rues Augusta et Balmoral
- 3 6 2 Adoption du règlement 555-2018 qui modifie le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Morin-Heights adopté par les règlements 496-2012 / 545-2016
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du directeur
- 4 1 2 Rapport d'activité de la SQ
- 4 2 **Personnel**
- 4 2 1
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1 Sécurité radio interservice

Municipalité de Morin-Heights

- 5 TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du directeur
- 5 2 **Personnel**
- 5 2 1
- 5 3 **Résolution**
- 5 3 1 MTQ – Asphaltage sur la Route 364
- 5 3 2
- 5 4 Personnel**
- 5 4 1 Entente – poste de mécanicien
- 5 4 2 Embauche – mécanicien
- 5 4 3 Postes Canada
- 5 4 4 Avis – Construction TRB Inc. – Chemin du Village
- 5 5 Règlements**
- 5 5 1
- 6 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 6 1 Rapport du directeur du service d'urbanisme
- 6 1 2
- 6 3 **Résolution**
- 6 3 1 Municipalisation et acquisition des rues du Domaine Haute Provence – modification à la résolution 317.11.16
- 6 4 **Personnel**
- 6 4 1
- 6 5 **Réglementation**
- 6 5 1 Avis de motion - Règlement 557-2018 qui modifie le règlement de zonage 416 concernant les usages autorisés de la zone 33
- 6 5 2 Adoption du premier projet de règlement 557-2018 qui modifie le règlement de zonage 416 concernant les usages autorisés de la zone 33
- 6 5 3 Avis de motion - Règlement 558-2018 qui modifie le règlement de zonage 416 afin de créer la nouvelle zone 33.1 à même une partie de la zone 33 et d'y autoriser certains usages résidentiels
- 6 5 4 Adoption du premier projet de règlement 558-2018 qui modifie le règlement de zonage 416 afin de créer la nouvelle zone 33.1 à même une partie de la zone 33 et d'y autoriser certains usages résidentiels
- 7 LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 7 1 1 Rapport de la directrice
- 7 1 2 Rapport du directeur du service des parcs et réseau plein air
- 7 2 **Personnel**
- 7 2 1 Création d'un poste de coordonateur du réseau plein air
- 7 2 2 Consultant à la planification des parcs et sentiers 2019
- 7 3 **Résolution**
- 7 3 1 Félicitations – Comité organisateur de la Fête du Canada
- 7 3 2 Journées de la culture
- 7 3 3 Acquisition d'un traceur à lignes
- 7 3 4 Appuis financiers
- 8 AFFAIRES NOUVELLES
- 9 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

170.07.18 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2018 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2018.

171.07.18 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de juin 2018 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié le dossier;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Bordereau des dépenses du 1^{er} au 30 juin 2018

Comptes à payer	156 449,44 \$
Comptes payés d'avance	916 674,25 \$
Total des achats fournisseurs	1 073 123,69 \$
Paiements directs bancaires	13 448,34 \$
Sous total - Achats et paiements directs	1 086 572,03 \$
Salaires nets	175 760,28 \$
Total des dépenses au 30 juin 2018	1 262 332,31 \$

Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

172.07.18 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 JUIN 2018

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 juin 2018.

CORRESPONDANCE

Le conseil a pris connaissance des correspondances du mois de juin 2018 lors du comité plénier, le directeur général donnera suite à ces dossiers lorsque requis.

173.07.18 LAMPADAIRE – CHEMIN DU LAC-THÉODORE, POTEAU 2WPZVM

Considérant que la municipalité a reçu une demande d'ajout d'éclairage sur le chemin du Lac-Théodore;

Considérant que le lampadaire demandé sera situé dans une courbe prononcée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise l'ajout d'un lampadaire sur potence sur le poteau 2WPZVM situé sur le chemin du Lac-Théodore.

Municipalité de Morin-Heights

174.07.18 APPUI À LA DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN COMPLEXE SPORTIF

Considérant la résolution numéro CM-165-06-18, adoptée lors de la séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut tenue le 12 juin 2018, annonçant son intention de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales relativement à la construction et l'exploitation d'un complexe sportif ;

Considérant que la MRC déclarera sa compétence par règlement lors de la séance du 18 septembre 2018 ;

Considérant que le projet de complexe sportif sera bénéfique pour l'ensemble de la population de la MRC ;

Considérant que l'exercice par la MRC de la compétence de construction et d'exploitation d'un complexe sportif ne contrevient pas aux projets futurs de la Municipalité de Morin-Heights dans le domaine des loisirs ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que le conseil de la Municipalité de Morin-Heights donne son accord à l'égard de la déclaration de compétence par la MRC relativement à la construction et l'exploitation d'un complexe sportif.

Que la présente résolution soit transmise à la MRC.

AM 05.07.18 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 556-2018 RELATIF À L'ÉCLAIRAGE SUR LES RUES AUGUSTA, BALMORAL ET GLEN ABBEY

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Peter MacLaurin que le règlement 556-2018 relatif à l'éclairage sur les rues Augusta, Balmoral et Glen Abbey sera présenté lors d'une prochaine session.

Ce règlement autorise une dépense de 57 900 \$ et un emprunt pour y pourvoir amortie sur une période de 10 ans et remboursable par les propriétaires des 82 immeubles bénéficiaires.

Le projet de règlement 556-2018 relatif à l'éclairage sur les rues Augusta et Balmoral est déposé au conseil séance tenante.

175.07.18 ADOPTION DU RÈGLEMENT 555-2018 QUI MODIFIE LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS ADOPTÉ PAR LES RÈGLEMENTS 496-2012 / 545-2016

Le Directeur général donne les grandes lignes du règlement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil adopte le Règlement 555-2018 qui modifie le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Morin-Heights adopté par les règlements 496-2012 / 545-2016 comme suit :

Règlement 555-2018 qui modifie le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Morin-Heights adopté par les règlements 496-2012 / 545-2016

Attendu que le Conseil a adopté un code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale R.L.R.Q., E-15.1.0.1;

Attendu que l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière Municipale a été modifié suite à l'adoption du projet de loi 155, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec;

Attendu que le code d'éthique des employés municipaux doit dorénavant inclure l'interdiction prévue au paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 6 et prévoir qu'elle s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux employés suivants de la municipalité :

- 1° le directeur général et son adjoint;
- 2° le secrétaire-trésorier et son adjoint;
- 3° le trésorier et son adjoint;
- 4° le greffier et son adjoint;
- 5° tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité.

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 juin 2018 par monsieur le conseiller Claude P. Lemire;

Attendu que le projet de règlement a été adopté par la résolution AM.04.06.18 à la séance du 13 juin 2018;

Attendu que les employés ont été informés de la modification;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le règlement 496-2012 est modifié par l'ajout de l'article 11.1 qui se lit comme suit :

ARTICLE 11.1 OBLIGATION DE LOYAUTÉ APRÈS MANDAT

Toute personne doit agir avec loyauté envers la municipalité après la fin de son mandat dans le respect des dispositions de la loi. Il lui est interdit d'utiliser ou de divulguer des renseignements confidentiels dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Municipalité de Morin-Heights

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne, dans les 12 mois qui suivent la fin de son mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'elle-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.

Cette interdiction s'applique au directeur général et son adjoint; au secrétaire-trésorier et son adjoint; au trésorier et son adjoint; au greffier et son adjoint.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général / Secrétaire-trésorier

176.07.18 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de juin du Directeur du service de sécurité incendie, la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

177.07.18 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SQ

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec de juin 2018.

178.07.18 SÉCURITÉ RADIO INTERSERVICE

Attendu que les pompiers de notre Service de sécurité incendie doivent intervenir en entraide dans d'autres municipalités;

Attendu que pour la sécurité de ces derniers, les communications sont un élément de la plus haute importance;

Attendu que les Services des incendies n'ont pas tous le même système de communications, mais qu'il existe des équipements permettant la compatibilité des systèmes;

Attendu que seule la Ville de Sainte-Adèle ne possède pas cet équipement, soit un répéteur véhiculaire pour ondes VHF-UHF;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Municipalité de Morin-Heights

Qu'une demande soit faite à la Ville de Sainte-Adèle de mettre en place le répéteur véhiculaire pour ondes VHF-UHF afin d'assurer la sécurité de nos pompiers lors d'interventions sur leur territoire, et ce, le plus rapidement possible.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités limitrophes et au centre de sécurité incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut.

179.07.18 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois de juin, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de juin en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

180.07.18 MTQ – ASPHALTAGE DE LA ROUTE 364

Considérant que les travaux d'asphaltage faits sur la route 364 à la hauteur du Domaine des Bories ne rencontrent pas les normes minimales de qualité du Ministère des transports;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil demande au Ministre des transports de refaire, de façon urgente, les travaux de pavage de la route 364 sur une distance de plus ou moins 80 mètres.

181.07.18 ENTENTE – POSTE DE MÉCANICIEN

Considérant que le poste de mécanicien a été créé par la résolution du conseil numéro 119.05.18;

Considérant qu'une entente est intervenue avec le syndicat SCFP, local 3950, afin d'établir les conditions de travail et la rémunération de ce nouvel employé;

Considérant que la lettre d'entente est annexée à la présente faisant partie intégrante;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil approuve les termes de la lettre d'entente datée du 5 juillet 2018 signée par le Directeur général.

182.07.18 EMBAUCHE - MÉCANICIEN

Considérant que le poste de mécanicien a été créé par la résolution du conseil numéro 119.05.18;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant la recommandation du Directeur du Service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les employés :

Que ce Conseil autorise l'embauche de monsieur Simon Turcot au poste de mécanicien selon les termes de la lettre d'entente datée du 5 juillet 2018, approuvée par la résolution 181.07.18 et la convention collective en vigueur.

183.07.18 POSTES CANADA

Considérant que l'entretien des sites de boîtes postales n'ont pas été nettoyés ce printemps;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil demande à Postes Canada de procéder au balayage et nettoyage de ses sites de boîtes postales sur le territoire de Morin-Heights.

184.07.18 AVIS – CONSTRUCTION TRB INC. – CHEMIN DU VILLAGE

Considérant que le contrat de remplacement de la conduite d'eau potable et la reconstruction de la rue du Village dans le cadre du Programme TECQ a été confié à la Construction TRB Inc. suite à un appel d'offres public;

Considérant que l'entreprise n'a pas terminé les travaux de finition à l'automne dernier ;

Considérant que le 12 juin 2018, Ingémax Inc., les ingénieurs au dossier, ont transmis à l'entreprise la liste des déficiences identifiées suite à l'inspection provisoire et demandé que les travaux soient terminés avant la fin juin;

Considérant que Construction TRB Inc. a confirmé que les travaux seraient faits;

Considérant qu'en date des présentes, les travaux ne sont toujours pas terminés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil avise Construction TRB Inc. que les travaux requis pour corriger les déficiences doivent être terminés au plus tard le 27 juillet 2018.

Que le Conseil avise Construction TRB Inc. que faute de faire les travaux dans le délai impartis, la Municipalité fera faire les travaux requis par une autre entreprise.

Que ce conseil avise Construction TRB Inc. que le paiement de ces travaux sera déduit des retenues et que l'entreprise de cautionnement sera avisée de la situation.

Municipalité de Morin-Heights

185.07.18 RAPPORT MENSUEL

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport du mois de juin 2018 du directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

186.07.18 MUNICIPALISATION ET ACQUISITION DES RUES DU DOMAINE HAUTE PROVENCE – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 317.11.16

Considérant que la résolution 317.11.16 relative à la cession à la municipalité des rues du Domaine Haute Provence, aujourd'hui, le Réserve Morin-Heights, doit être modifiée pour ajouter des transactions pour des servitudes d'utilité publique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que la résolution 317.11.16 soit modifiée par l'ajout des paragraphes suivant :

Que des servitudes de passage, d'écoulement des eaux et de drainage soient établies au bénéfice de la municipalité sur les parties de lots suivants :

5 629 176	6 103 281
5 902 532	6 103 284
5 945 655	6 111 073
5 945 656	

Le tout tel qu'il appert à la description technique préparée par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, le 31 octobre 2017 sous le numéro 3920 de ses minutes.

Que des servitudes d'utilité publique de drainage d'écoulement naturel des eaux, de non construction, de pose, de maintien et d'entretien des services publics soient établies au bénéfice de la municipalité sur les parties des lots suivants :

5 650 672	6 103 282
5 902 538	6 103 281
5 945 656	5 945 653
5 545 655	5 650 664
5 945 654	5 650 663
5 902 533	5 650 658
5 902 331	5 650 659
5 902 530	5 650 662
5 949 301	5 650 660
6 111 073	5 650 661
6 103 284	6 103 284

Que des servitudes de passage, d'écoulement des eaux et de drainage soient établies au bénéfice de la municipalité sur les parties de lots suivants :

5 491 368	5 902 532
5 629 178	5 902 539
5 629 179	6 103 283
5 629 180	

Municipalité de Morin-Heights

Le tout tel qu'il appert à la description technique préparée par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, le 16 octobre 2017 sous le numéro 3883 de ses minutes.

Que les projets d'acte sont annexés à la présente pour en faire partie intégrante.

AM. 06.07.18 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 557-2018 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 CONCERNANT LES USAGES AUTORISÉS DE LA ZONE 33

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais que le règlement 557-2018 qui modifie le règlement de zonage 416 concernant les usages autorisés de la zone 33 sera présenté lors d'une prochaine session.

187.07.18 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 557-2018 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 CONCERNANT LES USAGES AUTORISÉS DE LA ZONE 33

Le Directeur général donne les grandes lignes du projet de règlement et informe le conseil sur la procédure d'adoption.

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil adopte le premier projet de Règlement 557-2018 qui modifie le règlement de zonage 416 concernant les usages autorisés de la zone 33 comme suit :

Premier projet de règlement 557-2018 qui modifie le règlement de zonage 416 concernant les usages autorisés de la zone 33

Attendu que la Municipalité a adopté son règlement de zonage 416, entré en vigueur le 29 août 2007;

Attendu que les usages à vocation récréo-touristique autorisés dans la zone 33 sont en vigueur depuis l'adoption du règlement de zonage 129-90 en 1991 ;

Attendu que le projet récréatif initial de Ski Morin Heights pour cette zone n'a jamais été développé;

Attendu que la municipalité souhaite retirer ces usages à vocation récréo-touristique qui pourraient devenir incompatibles avec le caractère résidentiel du projet Allen Falls et le celui du parc Basler adjacent à ce projet;

Attendu qu'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 11 juillet 2018 par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais ;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 11 juillet 2018;

Municipalité de Morin-Heights

Attendu qu'une assemblée de consultation a été tenue le

Attendu que le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du

Attendu que ce règlement contient une disposition susceptible d'approbations référendaires;

Attendu que ce règlement a été soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

EN CONSÉQUENCE, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

La grille des spécifications de la zone 33 publiée à l'annexe 1 du règlement de zonage 416 est modifiée afin que les usages commerciaux de la classe III (usages récréo-touristiques), groupes 1 (établissement hôtelier) et 2 (établissement de récréation extérieure à contraintes minimales ou modérées) soient retirés des usages autorisés dans ladite zone 33.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Direction générale /
Secrétaire-trésorier

A.M. 07.07.18

AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 558-2018 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE 33.1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 33 ET D'Y AUTORISER CERTAINS USAGES RÉSIDENTIELS

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Dutil que le premier projet de règlement 558-2018 afin de créer la nouvelle zone 33.1 à même une partie de la zone 33 et d'y autoriser certains usages résidentiels sera présenté lors d'une prochaine session.

188.07.18 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 558-2018 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE 33.1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 33 ET D'Y AUTORISER CERTAINS USAGES RÉSIDENTIELS

Le Directeur général donne les grandes lignes du premier projet de règlement et informe le conseil sur la procédure d'adoption.

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil adopte le premier projet de Règlement 558-2018 qui modifie le règlement de zonage 416 pour créer la zone 33.1 comme suit :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 558-2018 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE 33.1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 33 ET D'Y AUTORISER CERTAINS USAGES RÉSIDENTIELS

Attendu que la Municipalité a adopté son règlement de zonage 416, entrée en vigueur le 29 août 2007;

Attendu que la municipalité a reçu une demande à l'effet de détacher une partie de la zone 33 pour créer la zone 33.1 afin d'autoriser certains usages résidentiels de la classe 1, groupe 3 (bâtiment de trois à six logements);

Attendu que le Conseil est d'avis que cette modification est acceptable dans cette zone desservie par le réseau d'eau potable du Village;

Attendu que cette zone est située dans le périmètre urbain;

Attendu qu'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 11 juillet 2018 par monsieur le conseiller Jean Dutil avec dispense de lecture;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 11 juillet 2018;

Attendu qu'une assemblée de consultation a été tenue le

Attendu que le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du

Attendu que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaires;

Attendu que ce règlement a été soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'annexe 1 du règlement de zonage 416 est modifiée afin d'ajouter la zone 33.1 à la grille des spécifications pour y autoriser les usages résidentiels de la classe 1, groupe 1, groupe 2 et groupe 3 et les usages publics de la classe 1, groupe 2 et groupe 4 le tout tel qu'indiqué à l'annexe I du présent règlement.

Municipalité de Morin-Heights

Article 3

Le plan de zonage numéro 03-AM-111-14 de l'annexe III du règlement de zonage 416 est modifié afin de créer la zone 33.1, le tout tel que montré à l'annexe II du présent règlement.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Direction générale /
Secrétaire-trésorier

189.07.18 RAPPORT MENSUEL

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, du rapport mensuel préparé par la Directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois de juin en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

190.07.18 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES PARCS ET RÉSEAU PLEIN AIR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel du Directeur du Service des parcs et plein air pour le mois de juin 2018.

191.07.18 CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONATEUR DU RÉSEAU PLEIN AIR

Considérant que monsieur James Jackson a signifié son intention de terminer son emploi à titre de Directeur du Service des parcs et du réseau de plein air;

Considérant que l'administration entend modifier l'organisation des activités récréatives;

Considérant la recommandation de monsieur James Jackson, Directeur du Service des parcs et du réseau de plein air et de madame Karyne Bergeron, Directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise la création d'un poste de coordonnateur du réseau de plein air sous la juridiction de la Directrice du Service des loisirs et de la culture.

Que la description de tâches soit complétée selon des documents déposés au conseil et que l'administration procède à l'affichage du poste.

Municipalité de Morin-Heights

Que ce poste cadre de premier niveau s'inscrive dans la classe 1 de l'échelle salariale.

Que monsieur Jackson demeurera en poste jusqu'à la fin de l'année afin d'assurer la transition.

192.07.18 CONSULTANT À LA PLANIFICATION DES PARCS ET DES SENTIERS

Considérant que monsieur James Jackson a signifié son intention de quitter les opérations quotidiennes du Service des parcs et du réseau de plein air, à l'automne 2018.

Considérant que la Municipalité désire conserver son expertise en matière de planification des parcs et sentiers;

Considérant la proposition déposée au Conseil en juin 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise le Directeur général à conclure une entente de services professionnels avec monsieur James Jackson à raison d'un maximum de 500 heures pour l'année 2019.

193.07.18 FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE DU CANADA

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil félicite et remercie les bénévoles pour avoir leur persévérance dans la préparation et la tenue de la Fête du Canada 2018;

Que ce Conseil remercie les organisatrices de la Fête, madame Karyne Bergeron, Directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture et monsieur Paul Daniels, préposé, et que mention soit faite du travail des Directeurs de services, Charles Bernard, Alain Bérubé et leurs équipes.

194.07.18 JOURNÉES DE LA CULTURE

Considérant que la Municipalité tiendra des activités le 29 septembre prochain dans le cadre des Journées de la culture;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise la fermeture le 29 septembre de la rue Baker de 11h à 15h30 et des deux stationnements de la bibliothèque toute la journée.

Que ce conseil approuve les activités de la journée de la culture qui auront lieu à la bibliothèque.

Exposition d'œuvres d'arts
Abécédaire collaboratif
Lecture animée 'All in the Timing' de David Ives
Atelier d'écriture créative

Municipalité de Morin-Heights

Quiz intergénérationnel
Zone jeux de société : Jouez avec les mots
Zone trilingue
Mots croisé collectifs
Exposition de journaux et publications locales d'époques
Les stations éphémères

195.07.18 ACQUISITION D'UN TRACEUR À LIGNES

Considérant que l'équipement actuel utilisé au terrain de soccer a atteint sa fin de vie;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise l'acquisition d'un épandeur Fieldlazer S100 du Groupe Sports-Loisirs au prix avant taxes de 2 655 \$ et affecte la somme du fonds des activités récréatives.

196.07.18 APPUIS FINANCIERS

Considérant que la Municipalité a reçu des demandes d'appuis financiers d'organisations communautaires visant la tenue d'activité à Morin-Heights;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil octroie un appui financier de 500 \$ à Théâtre la belle gang pour la présentation de la pièce « Losing Control » une adaptation de « Les anges gardiens sont fatigués » du budget « don ».

Que ce Conseil octroie un appui financier de 450 \$ au Shriners pour la réalisation d'une activité de levée de fonds au Chalet Bellevue pour l'hôpital Shriners pour enfants du Canada du budget « don ».

Que ce Conseil octroie un appui financier de 5 000 \$ à l'École primaire de Morin-Heights pour la poursuite du projet de classes en plein air et affecte la somme du fonds des activités récréatives.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

197.07.18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 20h35.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Quatorze personnes ont assisté à l'assemblée.